

LA FARE EN CHAMPSAUR - COMMUNE

Compte rendu de la séance du 16 septembre 2025

Président de la séance : Benoît CONSEIL

Secrétaire de la séance : Jean-Paul ZIGLIARA

Présents : Benoît CONSEIL, Alexandrine COUTINHO, Yves DESBORDES, Christian DOL, Guillaume IVALDY, Nathalie JEAN, Laurie SERRES, Ariane SILHOL, Jean-Paul ZIGLIARA

Représentés : Noah LEMARIE représenté par Laurie SERRES, Olivia MAZET représentée par Alexandrine COUTINHO

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Approbation du PV du conseil municipal du 5 août 2025

Fermeture établissement Caisses des écoles

Contrats d'apprentissage

Convention avec l' Ehpad pour le déneigement

Convention IT05

Convention location matériel avec la commune de Saint Bonnet

Modification du temps de travail du poste de Rédacteur

Création de poste Chauffeur de car

Divers

Avant le début de la séance Monsieur le Maire a retiré de l'ordre du jour : Convention location matériel avec la commune de Saint Bonnet en Champsaur

Délibérations du conseil :

DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES (N° DE_074_2025)

Monsieur le Maire explique que la caisse des écoles était un budget géré par la commune auparavant mais que depuis très longtemps c'est la coopérative scolaire qui a pris le relais et la commune abonde sous forme de subventions la coopérative. A la demande du centre de gestion qui produit le Rapport Social Unique de la Collectivité et afin que celui-ci ne laisse plus apparaître cet établissement public, il y a donc lieu de dissoudre la caisse des écoles qui est considérée comme un établissement public et, qui possède donc un numéro SIRET.

Résultat du vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION AUTORISANT LE RE COURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE (N° DE_075_2025)

Monsieur le Maire expose la possibilité de prendre un contrat d'apprentissage pour l'école en tant qu'apprentie pour le CAP petite enfance.

Il propose à son conseil municipal de prendre une apprentie.

Résultat du vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC L'EHPAD LE DRAC (N° DE_076_2025)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été évoqué avec l'EHPAD du Drac une convention pour le déneigement en échange de la mise à disposition de leur parking à la commune. L'EHPAD n'étant pas autonome pour le déneigement de ses espaces privés, il est proposé de signer une convention de déneigement par la commune en échange de la mise à disposition de leur parking du bas à la commune.

Résultat du vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION AVEC IT 05 (N° DE_077_2025)

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec IT05 afin que le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) soit établi. Ce document est obligatoire surtout pour les demandes de subventions.

Résultat du vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE DE REDACTEUR (N° DE_078_2025)

Suite au recrutement d'une Secrétaire Générale de Mairie par voie de mutation, il convient de modifier la durée de temps de travail du poste de Rédacteur créé par délibération du 18 mars 2025. Il est décidé de porter le temps de travail du poste de Rédacteur de 17.5h à 35h à compter du 1^{er} octobre 2025.

Résultat du vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE (N° DE_079_2025)

Jusqu'à présent le chauffeur de car était employé par le service Intérim du centre de gestion, ce qui avait un coût considérable pour la commune. Il a été décidé de créer un poste d'adjoint technique pour le transport scolaire à compter du 1^{er} octobre 2025.

Résultat du vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Un goudronnage vient de se dérouler sur l'ensemble des hameaux de la commune. C'est une intervention conséquente qui a été nécessaire (10 tonnes de matière au lieu de 2 tonnes précédemment), car cela n'avait pas été fait depuis mi-2022. Il a été réalisé l'essentiel, le plus urgent.

Pour des raisons techniques, le gravillonnage doit rester présent quelques semaines : merci d'être prudents en traversant ces zones.

Cette opération bénéficie d'un subventionnement de 40% du Conseil Départemental.

- L'association "Les Petites Mains" a quitté les locaux au-dessus de la salle polyvalente, qui nécessitent des réparations. Elle est désormais hébergée les mercredis en salle du conseil municipal, la mezzanine va être aménagée pour un point café / petite restauration.
- La prochaine coupe affouagère est prévue en 2027.

Fin de séance à 18h45.